

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-48/2020**

Date de convocation : 25 juin 2020

Date d'affichage : 25 juin 2020

Objet : Décision Modificative n°1 – Budget principal 2020 – M14.

L'an deux mil dix-vingt et le deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : VEY-FARCE Cathy

Procuration : VEY-FARCE Cathy à ANGE Josianne

Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- ◆ Vu la délibération n° 14-2020 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 approuvant le Budget Primitif – M14,
- ◆ Vu la délibération n° 38-2020 du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 portant exonération des loyers des baux commerciaux pour le mois de mai 2020,
- ◆ Vu la délibération n° 47-2020 du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 portant décision modificative n°1 du budget locaux professionnels 2020 (M4),
- ◆ Vu les propositions de la commission patrimoine communal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir 180€ au compte 6718 en dépenses de fonctionnement afin de procéder à une opération comptable suite à l'exonération des loyers du mois de mai 2020 pour les baux commerciaux (deux trimestres à 90€ chacun).

Considérant que pour équilibrer le budget de cette dépense supplémentaire, le compte 022 correspondant aux dépenses imprévues (dépenses de fonctionnement) est diminué de 1 970€ soit 180€ présentées ci-dessus et 1 790€ pour financer le budget locaux professionnels pour les exonérations de loyer portant sur ce budget.

Considérant qu'il à lieu, pour financer l'acquisition de défibrillateurs, obligatoires sur le territoire de la commune, de prévoir 9 000€ au compte 2188, pour partie prévu à hauteur de 3 000€, et complété par la diminution de l'opération « Acquisition maisons Huillier » au compte 2138 à hauteur de 6 500€ et de l'opération « Cimetière » au compte 2151 à hauteur de 1 000€.

Considérant qu'il y a lieu, pour financier le remplacement du serveur qui n'est plus garantie, de prévoir 6 500€ au compte 2183 en diminuant de 2 000€ et l'opération « Accessibilité » au compte 2313 à hauteur de 4 000 €.

Considérant qu'il y a lieu, pour financier les travaux de rénovation d'une classe de maternelle à l'école Georges Brassens à hauteur de 11 000€ comprenant, la réfection du sol, l'éclairage et de la peinture à hauteur au compte 2135 en diminuant le compte 2313 non individualisé à hauteur de 2 000€, l'opération « Traversée du village » à hauteur de 5 000€ et l'opération « Accessibilité » à hauteur de 4 000€.

Considérant que, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) : Autres agencements et aménagements	-2 000,00		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménagements	2 000,00		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménagements	5 000,00		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménagements	4 000,00		
2138 (21) - 202001 : Autres constructions	-6 500,00		
2151 (21) - 01/2014 : Réseaux de voirie	-1 000,00		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique	4 500,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	1 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	6 500,00		
2313 (23) : Constructions	-2 000,00		
2313 (23) - 72 : Constructions	-5 000,00		
2313 (23) - 75 : Constructions	-4 000,00		
2313 (23) - 75 : Constructions	-4 500,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 970,00		
657364 (65) : A caractère industriel et commercial	1 790,00		
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles	180,00		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget principal M14 2020 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 6 juillet 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

